

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Edité le : 10/01/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

Rapport partiel

Communauté d'Agglomération

de la Riviera Française
16 rue Villarey
06500 MENTON

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-569	Analyse demandée par :	ARS PACA - DT ALPES-MARITIMES
Identification échantillon :	LSE2301-5579		
Doc Adm Client :	EA220012		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	RESEAU SAORGE	Code PSV :	000000214
Localisation exacte :	Mairie ENTREE VILLAGE		
Dept et commune :	06 SAORGE		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,9882081000	Y : 7,5514521000	
UGE :	1964 - CARF REGIES		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1B
Nom de l'exploitant :	CARF	Motif du prélèvement :	CS
	16 RUE VILLAREY 06500 MENTON		
Nom de l'installation :	SAORGE VILLAGE	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 03/01/2023 à 12h43 Réception au laboratoire le 03/01/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / Quentin MASSONNAIS Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	000135

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/01/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain Température de l'eau	06D1BSR* 9.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #

.../...

Edité le : 10/01/2023

Identification échantillon : LSE2301-5579

Destinataire : Communauté d'Agglomération

Doc Adm Client : EA220012

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité		
pH sur le terrain	06D1BSR*	8.2	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #	
Chlore libre sur le terrain	06D1BSR*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Chlore total sur le terrain	06D1BSR*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	06D1BSR*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#	
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	06D1BSR*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#	
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	06D1BSR*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000			0 #	
Escherichia coli réalisé à Marseille	06D1BSR*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000	0		#	
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	06D1BSR*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#	
Anaérobies sulfite-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	06D1BSR*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #	
Caractéristiques organoleptiques									
Aspect de l'eau	06D1BSR*	0	-	Analyse qualitative					
Odeur	06D1BSR*	Néant	-	Méthode qualitative					
Saveur	06D1BSR*	Néant	-	Méthode qualitative					
Couleur	06D1BSR*	0	-	Qualitative					
Turbidité	06D1BSR*	0.15	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #	
Analyses physicochimiques									
<i>Analyses physicochimiques de base</i>									
pH	06D1BSR*	7.98	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #	
Température de mesure du pH	06D1BSR*	20.2	°C		NF EN ISO 10523				
Conductivité électrique brute à 25°C	06D1BSR*	174	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200	1100 #	
Cations									
Ammonium	06D1BSR*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2			0.10 #	
Métaux									
COV : composés organiques volatils									
<i>Solvants organohalogénés</i>									
1,1,1-trichloroéthane	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
1,1,2-trichloroéthane	06COV*	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
1,1-dichloroéthane	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
1,1-dichloroéthylène	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
1,2-dichloroéthane	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	3.0		#	
Cis 1,2-dichloroéthylène	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
Trans 1,2-dichloroéthylène	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
Bromochlorométhane	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
Bromoforme	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	
Chloroforme	06COV*	0.74	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#	

Edité le : 10/01/2023

Identification échantillon : LSE2301-5579

Destinataire : Communauté d'Agglomération

Doc Adm Client : EA220012

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Dibromochlorométhane	06COV*	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Dichlorobromométhane	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Somme des trihalométhanes	06COV*	0.74	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100		
Tétrachloroéthylène	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Tétrachlorure de carbone	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Trichloroéthylène	06COV*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			#
Cétones								
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques								
HAP								

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres analysés.

Eau d'alimentation non conforme aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres suivants :

- Conductivité électrique brute à 25°C

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)